



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1^{er} Avril 2019

L'an 2019, le 1er Avril à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 25 Mars 2019, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 8 Absents : 0 Excusés : 3

Nom des membres ayant participé au vote : C.BEGUINOT – C.DROMARD – J.GODART – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY – M.ZIMMERLIN

Absent : néant

Excusés : J.SOMMER, pouvoir à C.LAPERSONNE – JJ.RODHES, pouvoir à J.GODART – MJ.THIBAUT, pouvoir à C.BEGUINOT

Secrétaire de séance : C.LAPERSONNE

19-14

Vote des taux

Madame le Maire rappelle les taux des taxes communales votés lors de la réunion du 9 Avril 2018, à savoir :

- taxe d'habitation : 20.78%
- taxe sur le foncier bâti : 27.36%
- taxe sur le foncier non bâti : 23.38%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide de ne pas modifier les taux précédents, ce qui donne pour l'année 2019 :

- taxe d'habitation : 20.78%
- taxe sur le foncier bâti : 27.36%
- taxe sur le foncier non bâti : 23.38%

Adopté à l'unanimité

Pour : 8+3 pouvoirs

Contre : 0

Fait le 1er Avril 2019

Le Maire

Marie-Claude REMY